



CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN

ENTRE

La commune de Saint-Rémy-de-Provence représentée par son Maire Monsieur Hervé CHERUBINI

La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) représentée par Le Premier Vice-Président, Monsieur Gérard GARNIER

D'une part,

ET

D'autre part,

L'Etat représenté par le Préfet des Bouches-du-Rhône, Monsieur Christophe MIRMAND

Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les Ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires - ANCT, la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat - ANAH, le CEREMA, l'Agence de la transition écologique - ADEME). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

La Ville de Saint-Rémy-de-Provence a exprimé sa candidature au programme le 20 octobre 2020 par l'établissement d'un dossier. Elle a souhaité adhérer au Programme " Petites villes de demain " pour améliorer encore les conditions de vie de ses habitants et en particulier ceux résidant en Centre-Ville en s'engageant dans une trajectoire dynamique et respectueuse de l'environnement.

Les Collectivités bénéficiaires ont été retenues au titre du programme Petites villes de demain par un courrier de Madame la ministre de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales, en date du 16 novembre 2020.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« **la Convention** ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé en vue d'une éventuelle homologation comme « opération de revitalisation du territoire » (ORT) au sens de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation.

La présente Convention a pour objet :

- De préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- D'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- De définir le fonctionnement général de la Convention ;
- De présenter un état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;
- D'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.
- De prévoir les modalités d'évaluation de la stratégie
- De s'articuler avec le futur contrat de transition écologique de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles (CRTE)

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (I) à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (II) à désigner au sein de ses services un référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (III) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles (IV) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.

- Les Collectivités bénéficiaires s'engagent (I) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (II) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (III) à formaliser un projet de territoire dans un délai de 18 mois, en vue d'une éventuelle homologation comme « opération de revitalisation du territoire » (ORT) au sens de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation.

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (I) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; (II) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 3. Organisation des Collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration du projet de territoire pouvant valoir ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires (commune et EPCI) et leurs services.
- La constitution, l'animation et le pilotage par la Direction Générale des Services de la Ville, d'une équipe projet « Petite Ville de demain » constituée du chef de projets de la commune, des représentants de l'Etat et des référents métiers de la Communauté de communes.
- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention. La Ville s'engage à, animer et piloter le Comité de Projet PVD de St Rémy de Provence et à mettre à disposition les outils nécessaires à ce pilotage.
- **Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain.** L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain »). Il aura pour missions essentielles l'actualisation du projet de territoire, la définition de la programmation et la coordination des actions et des opérations de revitalisation. Il assurera également la préparation, la mise en œuvre et le pilotage de la réalisation et de l'évaluation des opérations. Le chef de projet rend compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet.

3-1 L'appui d'une équipe projet et d'un comité de projet (dont les modalités de fonctionnement sont explicitées à l'article 4) qui sera secondé par **un comité de suivi et d'évaluation**, qui sera chargé du suivi des actions entreprises et de leur adéquation avec le programme d'actions.

➤ L'équipe projet

L'équipe projet sera chargée d'assurer la mise en œuvre opérationnelle des actions et de préparer les réunions du comité de projet et du comité de suivi.

Une planification générale sera établie au démarrage du projet pour définir les étapes de validation et le plan de travail de chaque action.

Elle sera composée des acteurs opérationnels des différentes directions (Ville et CCVBA), notamment du manager du commerce recruté dans le cadre de PVD, et pourra associer à ces réunions des élus impliqués dans le projet et notamment :

- **Monsieur Yves Faverjon**, premier Adjoint, délégué à l'économie, au commerce, au tourisme, à la citoyenneté et au budget participatif, à l'emploi, et Vice-président de la Communauté de commune en charge de l'économie et du tourisme ;
- **Monsieur Henri Milan**, adjoint à l'urbanisme, au plan de circulation et aux stationnements ;
- **Mme Françoise Jodar**, adjointe déléguée aux affaires sociales et au logement ;
- **Monsieur Vincent Oulet**, Adjoint aux travaux, et à la performance énergétique des bâtiments ;
- **Monsieur Gabriel Colombet**, adjoint à la culture au patrimoine religieux et aux seniors Mairie de Saint Rémy de Provence ;

➤ Le comité de suivi et d'évaluation

Mis en place après le lancement du projet, le comité de suivi et/ou d'évaluation sera chargé de suivre l'adéquation des actions entreprises avec le programme retenu initialement. Il a pour mission d'assurer le bon déroulement de la mise en œuvre du projet, de définir les objectifs du chef de projet, de proposer et suivre les jalons et outils de reporting du projet, d'analyser les tableaux de bord, les indicateurs et de comparer les résultats obtenus avec les objectifs fixés et aussi de proposer les actions correctives nécessaires au respect du programme du projet arrêté par le comité de pilotage et l'assemblée délibérante (qualité, coûts, délais).

Il sera composé :

- Du chef de projet Petites Villes de demain
- De la Directrice Générale des Services de la Ville de Saint-Rémy-de-Provence
- De la Directrice Générale des Services de la CCVBA
- Des représentants de la Direction Départementale des Territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône
- Des Directeurs opérationnels de la Ville de Saint-Rémy-de-Provence impliqués (Direction de l'Urbanisme, de l'Environnement, des Services Techniques, de la communication...)
- Des Directeurs opérationnels ou des responsables de service de la CCVBA impliqués (Directions Développement économique et touristique, Aménagement et Développement durable, Services Techniques, chargé-e du CRTE et chargé-e de recherches de financements...)

Des experts ou des partenaires pourront participer à ces rencontres en fonction des sujets abordés.

Ce comité se réunira une fois par trimestre pour préparer le comité de projet. Ces réunions seront préparées et animées par le Chef de projet.

3-2 L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité tout au long de sa mise en œuvre selon la méthodologie suivante :

- plan d'actions opérationnelles, décliné en fiche actions
- mobilisation et coordination des expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires (nationaux et locaux) du programme des « Petites Villes de demain »
- suivi de l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations
- mise en œuvre d'un bilan-évaluation du programme et des opérations

3-3 L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet.

Résolument ancrée dans le 21^e siècle, la ville de Saint-Rémy-de-Provence est également engagée dans une démarche écologique axée sur la transition énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation des ressources et de la biodiversité, afin de répondre aux enjeux du futur.

Le souhait de s'inscrire dans une contractualisation petites villes de demain s'inscrit dans cette démarche globale et cette volonté d'irriguer toutes les politiques publiques en vue d'être une « petite ville durable ». Les objectifs poursuivis par ce dispositif permettront de proposer de nouvelles actions concrètes et des réponses pertinentes à la transition écologique, à la cohésion sociale et au développement économique dans le respect de notre identité et de notre environnement : un développement plus durable, moins consommateur de ressources et d'énergie et facteur de création d'emplois.

La Ville et la Communauté de communes sont d'ores et déjà engagées dans plusieurs dispositifs de contractualisation de transition écologique à travers notamment leur PCAET, CTE et CRTE.

3-4 L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet.

Cette démarche participative sera engagée avec le référent « participation citoyenne et démocratie participative » chargé notamment de coordonner :

- les comités de quartier
- les associations de commerçants
- les bailleurs sociaux
- les partenaires de l'office de tourisme Alpilles en Provence (commerçants, hébergeurs, activités de loisirs...)
- toutes les démarches de participation citoyenne (ateliers citoyens, réunions publiques...) en lien avec les services concernés.
- L'administration et l'animation de la plateforme numérique dédiée à la participation des Saint-Rémois : questionnaire, consultation, appel à idées..., modération des échanges, mise en forme et diffusion en ligne des résultats de participation ;

Article 4. Comité de projet

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est co-présidé par :

- Le Maire de Saint-Rémy-de-Provence, Hervé CHERUBINI

- La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) représentée par un de ses Vice-Présidents

L'Etat représenté par le préfet de département et de son représentant au sein de l'arrondissement d'Arles et le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement. Les Partenaires (Partenaires financiers et les Partenaires techniques) locaux y sont invités et représentés :

- Un représentant de la Banque des Territoires

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature, à savoir jusqu'au 2 janvier 2023. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, une proposition de convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Article 6. Etat des lieux et dispositifs de revitalisation

6.1 Evolution et situation du territoire

Capitale des Alpilles, Ville centre de l'intercommunalité, Saint-Rémy de Provence constitue le principal pôle structurant aux fonctions urbaines intermédiaires de la Communauté de communes. Elle est en effet un bassin de vie au sens de l'INSEE offrant la présence d'équipements, de services et d'emplois aptes à répondre aux besoins de la population et est identifiée comme pôle de centralité dans le SCOT et le SRADDET.

Haut lieu de culture et d'histoire, Saint-Rémy-de-Provence concentre à elle seule, tout le charme de l'art de vivre provençal au cœur d'un massif préservé. Ses atouts en font une petite ville, de renommée internationale, très attractive et dynamique tant pour y vivre que pour les entreprises soucieuses de s'appuyer sur son image qualitative pour développer leurs activités : le cadre de vie est un réel moteur du développement économique de la ville.

Socio-démographie

La commune de Saint-Rémy-de-Provence comptait 9893 habitants au dernier recensement INSEE (2017), ce qui en fait la plus peuplée du Parc Naturel Régional des Alpilles, hors Villes-Portes.

Elle se situe à proximité immédiate des pôles urbains que sont Arles et Avignon, permettant une accessibilité rapide aux lignes ferroviaires et localisée à proximité immédiate de trois axes autoroutiers : l'axe rhodanien nord-sud (Paris-Lyon-Montpellier et Paris-Lyon-Marseille) et de l'axe méditerranéen (Montpellier-Marseille).

Particulièrement attractive, elle connaît une fréquentation touristique très importante. L'accroissement de la population permanente (+ 21 % depuis 1968 selon l'INSEE) et l'accueil d'une importante population saisonnière ont entraîné une augmentation de l'urbanisation du territoire (notamment sous la forme de lotissements en périphérie) et du nombre d'équipements touristiques et de commerces. Ces deux facteurs ont contribué à démultiplier les besoins en déplacements à la fois intra-communaux mais aussi avec les communes voisines.

Activités/emplois

L'économie saint-rémoise est largement dominée par les commerces et services dont le poids des établissements représente 67,1% des établissements actifs de la commune. A ce titre, ils remplissent une fonction importante au sein du territoire, qui est largement liée et dépendante de l'activité touristique de la commune. La typologie des activités du centre présente une structure atypique liée aux influences d'une clientèle touristique.

Le centre regroupe près de 280 commerces et services, avec une plus forte représentation de commerces que de services. Cette structure met en avant une certaine dynamique dans le niveau de commercialité du centre-ville de Saint-Rémy-de-Provence avec un taux de vacance très faible car inférieur à 3% et donc difficilement compressible.

L'offre marchande reste assez diversifiée (l'ensemble des secteurs non alimentaire, équipement de la personne, culture loisirs et équipement de la personne sont représentés) toutefois sous influence de l'activité touristique. En effet, l'offre non alimentaire est fortement orientée sur l'équipement de la personne (23%), ce qui se rapproche davantage de centre-ville de plus de 30 000 habitants ou de centres où le tourisme est important. Par ailleurs, l'offre de restauration qui s'organise essentiellement sur le tour de ville représente 18% des locaux d'activités, en étant supérieure à l'offre alimentaire (13%).

Cette offre sédentaire est complétée par un marché de plein air qui se tient dans les rues du cœur historique. Il est fréquenté par 300 forains en période estivale et 50 à 80 forains en période hivernale. Il se tient une fois par semaine le mercredi matin. L'hiver, l'offre des commerçants non sédentaires se compose de 85 % de produits alimentaires (fruits et légumes, fromage, poissonniers, bouchers, etc.). L'été, la structure marchande s'inverse, avec 100 stands alimentaires et de 200 stands non alimentaires.

Une étude d'avril 2021 menée par la Région et les agences d'urbanisme, portant sur 2013-2018, traite des spécificités du territoire de la Communauté de communes : elle est la seule intercommunalité de la Région à forte croissance en matière d'emploi à présenter un profil rural et sur le plan économique un profil essentiellement touristique-résidentiel. « Alors que son tissu économique est spécialisé sur des activités peu dynamiques au niveau national, cette intercommunalité a vu son taux d'emploi salarié y croître presque deux fois plus vite que la moyenne régionale et nationale (+ 10.5%, contre 5.6% en région Provence-Alpes Cote d'Azur et 5.1% en France métropolitaine) ». L'étude précise que « parmi les ressources propres au territoire, figure tout d'abord le territoire lui-même dans sa dimension rurale et paysagère » qui contribue à une identité forte et à son image de marque très qualitative au niveau national et international. Cette image de marque, facteur de promotion et d'attractivité, s'apparente « à une sorte de patrimoine immatériel » qui a favorisé le développement quasi endogène de certains secteurs d'activités : le tourisme, la construction (12.3% des emplois contre 6.9% en région), secteur reconnu pour son savoir-faire dans le bâti traditionnel et dans l'artisanat d'art ; alors que se maintient l'emploi agricole via l'agriculture, et l'agroalimentaire.

Tourisme

De renommée internationale, Saint-Rémy de Provence bénéficie du classement en commune touristique et en station classée, classements répondant aux critères sélectifs et exigeants qui concernent la diversité des modes d'hébergements, la qualité de l'animation, les facilités de transports et d'accès ainsi que la qualité environnementale. L'office de tourisme, classé catégorie 1, est adhérent d'Atout France, l'agence de développement touristique de la France, chargée de renforcer le positionnement de la destination France à l'international ; du comité régional tourisme et de Provence Tourisme. Il participe activement à la mise en œuvre du contrat de destination infrarégionale du PETR.

L'Office de tourisme travaille depuis sa création au développement de la notoriété de la ville, grâce aux accueils Presse, et aux salons de tourisme internationaux, en promouvant l'art de vivre, l'artisanat local, son patrimoine historique, la gastronomie, l'agriculture, les événements, la culture Provençale. Les services sont marketés avec des "packs partenaires, afin de mettre en avant et faire la promotion des partenaires de l'Office que sont nos hôteliers, restaurateurs, commerçants, artisans, prestataires d'activités. Aujourd'hui, Alpilles en Provence compte 450 partenaires qui sont accompagnés et mis en avant sur des supports de communication, réseaux sociaux, pendant les accueils presse et salons du tourisme en France et à l'étranger.

Evolutions

Comme ailleurs en France, la commune connaît un vieillissement de sa population. Le prix élevé du foncier et de l'immobilier accentue ce vieillissement, les jeunes ménages ayant du mal à se loger.

A Saint-Rémy-de-Provence, la population de plus de 60 ans a ainsi augmenté de 24 % entre 2007 et 2017 (INSEE, 2017).

Il est attendu, à l'échelle des Alpilles, qu'en 2030, 30% de la population aura plus de 65 ans (d'après les chiffres INSEE - Etude Habitat PNRA).

Résolument ancrée dans le 21^e siècle, la ville de Saint-Rémy-de-Provence est également engagée dans une démarche écologique axée sur la transition énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation des ressources et de la biodiversité, afin de répondre aux enjeux du futur.

La ville est enfin tournée vers ses habitants, des plus jeunes aux plus âgés, en leur assurant des services et une haute qualité de vie. Elle accueille plus de 800 enfants répartis dans les cinq écoles primaires et maternelles (publiques et privée), ainsi qu'un collège de plus de 650 élèves et un Lycée professionnel agricole avec plusieurs centaines d'étudiants. Elle agit par ailleurs pour améliorer constamment l'égalité entre les citoyens, comme elle l'a fait en rendant l'ensemble des équipements municipaux accessibles à 100% aux personnes en situation de handicap.

6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

Le projet de territoire est caractérisé par un équilibre entre le développement urbain maîtrisé, une utilisation économe des espaces naturels, la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel et la prise en compte des besoins en matière de mobilité.

6.2.1 Les documents supports de planification

La stratégie de dynamisation de Saint-Rémy-de-Provence est le fruit d'une réflexion collective inscrite dans des documents de planification urbaine qui organisent l'aménagement de l'espace sur les territoires. Ces documents sont eux-mêmes issus d'études, juridiques et financières, de textes législatifs et réglementaires mis en œuvre par les services de l'État et les collectivités territoriales.

Ils permettent :

- de contrôler l'évolution du territoire et de maîtriser son développement urbain ;
- et, chacun à leur échelle, de donner un cadre aux projets d'aménagement.

Le projet de territoire est guidé et s'inscrit dans ce cadre global de planification structuré autour du SRADDET, du SCoT et du PLU, mais aussi le PCAET, le CTE, le schéma de développement économique de la CCVBA ou le CRTE en cours d'élaboration.

➤ SCoT

Les enjeux et orientations du SCOT du Pays d'Arles s'articulent autour de plusieurs axes :

- Développer et renforcer les activités économiques propres au Pays d'Arles, créer de l'emploi pour les habitants en s'appuyant sur les nombreux savoir-faire locaux et les ressources naturelles du territoire.
- Valoriser la notoriété, l'attractivité et l'accessibilité du Pays d'Arles pour s'affirmer comme un territoire complémentaire aux pôles voisins (Avignon, Nîmes, Montpellier...) et comme un véritable partenaire de l'espace métropolitain Aix-Marseille.
- Accompagner la croissance économique par le développement d'une offre de logements et de services répondant aux besoins des habitants, tout en préservant la qualité de son cadre de vie.
- Mieux organiser et structurer le territoire et mettre en place une stratégie de développement adaptée à l'étendue géographique du Pays d'Arles.
- Protéger et valoriser le patrimoine et les grands paysages emblématiques qui caractérisent notre territoire, pérenniser les espaces agricoles et naturels qu'ils soient terrestres ou aquatiques.
- Concilier préservation de l'environnement et développement du Pays d'Arles.
- Développer la production d'énergies en valorisant les ressources locales, s'adapter au changement climatique en cours.

➤ **PLU**

La Commune souhaite se doter d'un projet qui favorise un développement harmonieux de son territoire en accompagnant la mutation progressive du village vers la petite ville.

Elle souhaite :

- Assurer le maintien de la population, et notamment des jeunes saint-rémois, par une production de logements adaptés et diversifiés ;
- Confirmer Saint-Rémy-de-Provence comme pôle majeur de rayonnement et de développement du territoire des Alpilles dans le contexte plus large du Pays d'Arles ;
- Conjuguer de manière harmonieuse et maîtrisée le développement de la ville et la valorisation de ses atouts ;
- Inscrire l'ensemble du projet dans un objectif de préservation de l'environnement et des paysages, et notamment du massif des Alpilles et du plateau de la Petite Crau
- Inscrire l'ensemble du projet dans un objectif de préservation des ressources comme de la sécurité des personnes (prise en compte des risques feux de forêt et ruissellement pluvial) ;
- Construire la trame verte et bleue du territoire

6.2.2 Les projets et opérations réalisés

Politique du logement

La population saint-rémoise est en baisse¹. Le solde migratoire de la commune est le plus faible de la Communauté de communes. Les personnes qui quittent la commune sont plus nombreuses que celles qui s'y installent et la population saint-rémoise n'échappe pas au phénomène de vieillissement².

Par ailleurs, le diagnostic socio-économique du PLU a identifié une diminution de la taille des ménages, ce qui est également observé au niveau national. Compte tenu du desserrement des ménages et de la décohabitation qui en résulte, la Ville de Saint-Rémy doit produire davantage de logements.

Enfin, la majorité des saint-rémois ont des revenus faibles. 50% de la population a des revenus mensuels inférieurs à 1670€ et plus de 70% de la population est éligible au logement social. Les revenus modestes de la population sont à prendre en compte dans le projet urbain municipal. Il faut veiller à permettre aux primo-accédants de se loger sur la commune.

Le parc immobilier a pourtant connu une croissance relativement importante (+ 11% en cinq ans) mais cette croissance n'a pas permis le maintien de la population. Ces chiffres témoignent de l'attrait touristique de la commune de Saint-Rémy-de-Provence et, dans le même temps, alerte sur la nécessité de créer des logements pour les saint-rémois pour enrayer la fuite des ménages.

De nouveaux projets de logements en centre-ville ou à proximité du centre-ville à des prix accessibles

➤ L'éco-hameau USSOL

La Commune de Saint-Rémy a donc souhaité engager une politique d'urbanisme permettant une accession à la propriété pour les jeunes ménages du territoire à des coûts modérés dans un contexte immobilier tendu ; elle souhaite également la création de logements locatifs sociaux. Le projet d'Eco-hameau Ussol répond à cette ambition et se veut par ailleurs exemplaire en termes de conception.

Situé à 1,4 km du centre-ville, le terrain du futur Eco-hameau est bordé au Nord par la RD99.

Le terrain sera occupé essentiellement par de l'habitat individuel. Des espaces seront également aménagés pour accueillir des placettes, articulées autour de l'évocation des vestiges romains présents sur le site, un stationnement de 52 places (dont 2 PMR et 4 avec bornes de recharge électrique) qui s'organisera en bataille le long de la voie Nord/Sud, de jeux d'enfants (l'aire dédiée à ces jeux sera agrémentée d'arbres de grande hauteur pour apporter de l'ombre et de la fraîcheur en été), des jardins familiaux et des jardins partagés.

Le plan d'aménagement de l'Eco-Hameau se compose de logements à l'Est dans la zone constructible et de jardins partagés à l'Ouest.

¹ Résultats des trois derniers recensements de l'INSEE

² En 2014, la population de moins de 20 ans était presque deux fois moins nombreuse que celle des plus de 60 ans).

Pour garantir la transparence et l'équité dans le choix des candidats à l'accession pour ces lots, une procédure d'attribution a été définie dans le règlement voté par le Conseil Municipal.

Enfin, et parce que le prix de vente des lots est en deçà de la valeur du marché, la Commune a décidé d'introduire dans ce règlement des clauses particulières et anti spéculatives, qui seront également reproduites dans les actes authentiques de vente, afin d'éviter notamment l'implantation de résidences secondaires ou de résidences destinées à la location et pour éviter également des ventes motivées par une plus-value immobilière.

➤ **Le Clos des Cèdres**

De façon générale, la ville souhaite que le développement urbain des quartiers s'effectue par des opérations de constructions neuves en continuité des habitations existantes et en harmonie avec leurs formes et organisation et dans la continuité de la densité urbaine du centre-ville. La croissance du parc locatif permettra d'attirer des jeunes ménages qui contribueront à maintenir les effectifs scolaires de la commune et à freiner le vieillissement de la population.

Les nouveaux quartiers doivent favoriser la mixité et le type d'habitat. Ils se composeront d'espaces publics suffisants afin de les rendre attractifs et de contribuer ainsi à l'amélioration des modes de vie.

Ainsi, l'habitat prendra place sous la forme de collectifs majoritairement. Ces formes urbaines permettent de créer du logement en accession tel qu'il existe aujourd'hui, du locatif privé et du logement aidé.

Le projet de logement dans le secteur des Cèdres répond à ces exigences. Celui-ci s'étend au sud de l'avenue de la Libération et se compose d'environ 8 hectares d'espaces libres sur un périmètre de 10 hectares environ, qui s'inscrivent entre la rue Etienne Astier, le chemin Saint-Joseph et l'avenue Pélissier, tout en étant bordé par le canal des Alpines par endroits.

Cette opération offrira environ 150 nouveaux logements de tous types en cœur de ville permettant de satisfaire un grand nombre de demandeurs, de maintenir et d'accueillir des Saint-Rémois au sein d'un espace urbain optimisé en programmant un développement mixte de l'habitat et de proposer un lieu de vie intergénérationnel dans un cadre préservé et à proximité des commerces et des services publics.

Le nombre de logements sociaux de cette opération est supérieur à celui imposé par la réglementation : le projet compte 38 logements sociaux (21 dédiés aux seniors et 17 aux familles) et 20 relevant du régime prêt locatif social (PLS) ou du logement locatif intermédiaire (LLI), 35 logements en accession à prix maîtrisés et 58 logements en accession libre.

Cette répartition des logements répond à une demande forte de la commune, qui non encore soumise aux dispositions de la loi SRU³, entend cependant offrir à sa population la plus modeste une possibilité de logement à prix intermédiaire.

Enfin, les travaux de renforcement des réseaux d'eau potable et d'assainissement programmés permettront de sécuriser le maillage de l'opération.

Le prix de vente des logements qui seront proposés au Clos des Cèdres est contenu (et en deçà des prix du marché St Rémois⁴) ; la Ville n'a pas souhaité « alourdir » ce prix de vente en augmentant la charge foncière de l'opération.

La grille de prix garantie par l'opérateur varie en fonction de la granulométrie des logements.

A titre d'exemple, les 35 logements « primo-accédant » seront proposés à un prix maîtrisé moyen de 3 550€/m². Les logements destinés aux seniors pourront être proposés en financement social et/ou libre. La programmation intègre donc des logements en accession maîtrisée (PSLA), intermédiaire et libre, afin de proposer une diversité équilibrée de l'offre de l'habitat.

Il s'agit d'un programme qualitativement normé et labélisé (les bâtiments devront viser l'obtention du label BDM – Bâtiment Durable Méditerranéen) niveau argent.

Cette exigence s'inscrit dans une démarche environnementale vertueuse et socio-responsable conduite par la commune et notamment sur ce site, inscrit dans la Charte Eco-quartier signé avec le Ministère de l'Environnement le 16 mai 2017.

Ensuite, compte tenu de l'environnement du site et de ses atouts paysagers, la qualité de l'insertion architecturale et urbaine a été particulièrement recherchée. L'attention a été portée sur l'implantation des constructions et la disposition des logements, afin de se protéger du vent et privilégier l'ensoleillement.

Le nombre de places de stationnement de l'opération, notamment en souterrain, est supérieur aux contraintes réglementaires afin de limiter l'impact sur l'urbanité du quartier.

➤ Construction d'une nouvelle résidence autonomie

Les personnes de plus de 75 ans représentent environ 15 % de la population Saint Rémoise, les plus de 60 ans représentant eux environ 36 % de la population.

La Commune n'a jamais compté autant de seniors. Surtout, elle n'a jamais compté autant de seniors pouvant vieillir chez eux en autonomie. Les personnes âgées, aujourd'hui, veulent avoir le choix. Elles sont à la recherche d'un « chez-soi social » dans lequel elles pourront bénéficier d'un accompagnement adapté.

Dans ce contexte, les résidences autonomie (anciennement foyer logement) offrent une solution adéquate à ceux qui souhaitent profiter d'un logement et de services à la demande, dans un

³ Les communes de plus de 3 500 habitants – et de 1 500 habitants dans l'agglomération parisienne – appartenant à des agglomérations ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants doivent disposer de 25 % de logement social, en regard des résidences principales, d'ici 2025.

⁴ Le prix moyen saint-rémois pour tout type de logement varie entre 4 000 et 4 500€/m². Une opération privée en cours de commercialisation propose des logements T3 de 58m² à partir de 326 800€ soit 5 364€/m².

environnement sécurisé et dans un cadre permettant le maintien des liens sociaux. La loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 en a rappelé toute la pertinence. Depuis près de 40 ans, le Mas de Sarret remplit cette fonction auprès de la population Saint Rémoise. Le Mas de Sarret est établi sur un terrain communal qui a été confié par bail emphytéotique à un bailleur social : la société Famille et Provence.

Famille et Provence a donné à bail le bâtiment construit par ses soins sur ce terrain à l'association Entraide des Bouches du Rhône afin d'y gérer une résidence autonomie pour personnes âgées.

L'association Entraide a décidé de délocaliser la résidence du Mas de Sarret et la Ville, pour permettre la construction d'une nouvelle résidence sur la commune. La Ville s'est engagée à mettre un terrain de 6 à 7 000 m² à disposition de l'Entraide pour l'euro symbolique.

Le terrain le plus approprié par sa configuration et sa situation, proche à la fois des axes de transports et du centre-ville, a été identifié dans le secteur d'urbanisation future dit "la Roche".

L'Etablissement Public Foncier PACA, propriétaire a cédé à la Ville les parcelles, nécessaires à l'opération.

Vitalité commerciale et attractivité du centre-ville

Les commerces, l'artisanat et les services de proximité constituent des activités essentielles à la vitalité et à l'attractivité du territoire des Alpilles. Enjeu économique majeur, mais aussi besoin social, le maintien et le développement du commerce sont l'un des objectifs prioritaires du schéma de développement économique de la Communauté de Communes.

L'économie saint-rémoise est largement dominée par les commerces et services dont le poids des établissements représente 67,1% des établissements actifs de la commune.

La Ville et la Communauté de communes ont accompagné ce développement :

- en portant depuis 2011 un ambitieux projet de rénovation des rues et places du centre-ville, qui a littéralement changé le visage du centre historique de Saint-Rémy et le cadre de vie des Saint-Rémois. **Plus de 6,4 millions d'euros ont été consacrés à ces travaux** qui ont permis de métamorphoser durablement le centre-ville, en mettant en valeur son riche patrimoine et son identité provençale. Les aménagements ont permis de valoriser le cadre de vie, avec la pose de bancs publics, la réalisation de tonnelles et de fontaines, l'installation de jeux d'enfants, la plantation d'arbres de haute tige, le fleurissement des rues ou bien encore la mise en place d'un éclairage public plus sécurisant ;
- en ayant porté un FISAC à partir de 2010 ayant permis de financer des actions de dynamisation en faveur du commerce et de l'artisanat ;
- En contribuant à l'animation du centre-ville au travers de différentes manifestations portées par la Communauté de communes ou son office de tourisme Alpilles en Provence :

- **La nuit européenne des musées** : En collaboration avec les associations de commerçants et d'artisans du territoire, les 3 éditions de cette manifestation ont permis de mettre en valeur l'offre commerciale locale et favoriser la fréquentation des centres-villes et villages. De balades en jeux concours, de films en conférences, d'ateliers découvertes en expositions, le grand public a redécouvert la richesse du patrimoine et de la culture du territoire sous toutes ses formes, en fréquentant les commerces et artisans de proximité.
- **A la rencontre des savoir-faire des Alpilles** : Une manifestation qui vise à valoriser les savoir-faire du territoire : créateurs, produits du terroir... Les entreprises de centre-ville ont ouvert leurs portes au grand public sur plusieurs éditions et ont pu créer une dynamique intéressante de partage et d'échange. Cette manifestation s'inscrit dans une politique orientée vers valorisation et la promotion de la filière tourisme de savoir-faire dans un esprit de développement économique et d'attractivité du territoire
- **Intrigue dans la ville** : Jeu de piste mis en place en juin 2021 pour découvrir ou faire découvrir le patrimoine saint-rémois de façon ludique et pédagogique.
- En ayant mis en place par la direction développement économique et touristique un accompagnement personnalisé face aux difficultés vécues au quotidien par les entreprises, notamment les questions juridiques et fiscales, les problèmes de trésorerie, jours de fermeture, travaux d'aménagement dans la ville (rénovation de la Zone d'activité de la Gare, aménagement de l'avenue de la Libération à Saint-Rémy...).
- A l'occasion de la crise liée au COVID 19, ce travail a été renforcé par la mise en place de plusieurs dispositifs d'aide :
 - Des aides aux entreprises : COVID URGENCE, COVID RELANCE et COVID RESISTANCE
 - La création d'un site internet répertoriant les aides aux entreprises et les outils nécessaires à la relance économique : www.economie.vallée-des-baux-alpilles.fr
 - La création d'une place de marché locale www.achetezalpilles.fr qui a permis d'offrir à l'ensemble des commerçants une vitrine et une possibilité d'utiliser le e-commerce.

Développement durable et transition écologique

Pleinement engagées pour le climat, la Ville de Saint-Rémy de Provence et l'intercommunalité agissent concrètement depuis 10 ans :

- Labellisés territoire à énergie positive pour :
 - la Ville centre Saint-Rémy de Provence (Equipement solaire du gymnase COSEC : réduction de 12% des consos d'énergie finale et doublement de la production d'énergie renouvelable via une centrale PV de 420 m² et une mini-centrale thermique solaire de 120 m² ; Navettes électriques pour désengorger le centre-ville en saison estivale en le reliant à des parkings extérieurs : acquisition de 2 minibus 6 places homologués route et aménagement des parkings et des relais pour un flux de 30 000 passagers/an et 10 000 à 15 000 voitures évitées en centre-ville/an (réduction des émissions de GES de 18 à 27t/an) ; Remplacement de véhicules municipaux diesels

anciens par des utilitaires électriques ; Installation de recharge pour véhicule électrique sur le site de la Maison du PNR des Alpilles)

- et la Communauté de communes pour son siège situé dans la ZA de la Massane à Saint-Rémy de Provence (bâtiment BDM à énergie positive primé à trois reprises pour notamment l'utilisation de matériaux biosourcés locaux tels la balle de riz - filière en cours de structuration au niveau de la Camargue-, valorisation des énergies renouvelables notamment la biomasse et le solaire -chaufferie bois fonctionnant avec des granulés, chauffe-eau solaire et ombrières photovoltaïques-, aménagement d'espaces extérieurs favorables à la biodiversité) ;
- actions d'écomobilité ayant permis l'implantation de bornes de recharge électriques sur les Communes ;
- rénovation énergétique du parc public par toutes les structures, déploiement des pompes à chaleur, passage de l'éclairage public en leds, isolation, ombrières ;
- projet de ferme photovoltaïque sur l'ancienne décharge porte par la Commune de Saint-Rémy de Provence ; création d'une centrale photovoltaïque sur le site d'une ancienne décharge sur Maussane les Alpilles et Le Paradou, projet de 10 hectares qui verra le jour fin 2021 équivalent à la consommation de 5000 foyers ;
- végétalisation du village et désimperméabilisation des sols ;
- aménagement qualitatif de la ZA de la Massane et requalification de la ZA de la Gare, zone d'activité très proche du centre ancien, avec une attention particulière sur les aménagements paysagers et pluviaux, ainsi qu'à la mobilité douce ;
- soutien aux acteurs de l'ESS ;
- préservation de la ressource en eau en améliorant le rendement du réseau, en sécurisant les ouvrages, en recherchant des solutions alternatives à l'usage de l'eau potable, en développant les smart grids avec pour objectif de s'appuyer sur la transition numérique pour assurer la transition écologique ;
- déploiement du projet européen "Life intégré" porté par la Région Sud Provence Alpes Côte d'azur et l'ADEME, qui concourt au souhait d'accompagner la transition énergétique en promouvant des filières vertes dans le cadre d'une économie circulaire et en affichant clairement une politique ambitieuse de réduction et de valorisation des déchets ;
- initiative de la relance régionale de la filière amandicole en 2014 ;
- promotion d'un tourisme durable permettant l'expérience de la vie en Provence via l'office de tourisme Alpilles en Provence situé dans le centre de Saint-Rémy de Provence.
- Modes doux de déplacement mis en œuvre par la Commune : l'une des premières communes en 2010 à instaurer une zone de rencontre dans le centre ancien, pour en enlever la quasi-totalité des véhicules motorisés ; lors de chaque aménagement de voirie urbaine, systématiquement création des aménagements piétons et matérialisation des voies cyclables, pour faciliter la pratique du vélo, installation de 110 appuie-vélos dans le centre-ville.

➤ **Une étude mobilité/circulation/stationnement**

La ville de Saint-Rémy-de-Provence souhaite réaffirmer son attachement à cette thématique et plus largement à celle des mobilités douces, rendue nécessaire pour permettre la coexistence des différents modes de déplacement et répondre aux enjeux environnementaux du 21e siècle. C'est au sein d'un plan de mobilité/circulation que cette question sera étudiée en détail.

Une étude vient d'être lancée.

Sans renier l'intérêt de l'automobile en milieu rural, redonner une place centrale aux modes actifs (marche, vélo...) dans l'espace public permettra d'encourager et de faciliter des alternatives pour les déplacements de proximité et de diminuer les flux motorisés.

Les bénéfices directs seront multiples :

- Permettre aux habitants, notamment aux enfants et aux personnes âgées, de se réapproprier l'espace public et d'en faire ainsi un lieu de vie agréable, où l'humain devient la priorité ;
- Maîtriser la congestion automobile, la pollution atmosphérique et les nuisances sonores ;
- Réduire la dépendance à l'automobile, possible source de précarisation des ménages ;
- Répondre à un contexte d'urgence climatique et à l'évolution des modes de déplacements qui en découle ;
- Maintenir un dynamisme économique et touristique de part un territoire attractif et accueillant.

Aussi au regard de ce contexte, la Ville par cette démarche souhaite-t-elle à la fois :

- Améliorer l'accessibilité et les cheminements piétons, dont PMR ;
- Promouvoir et sécuriser les déplacements à vélo en offrant un réseau d'aménagements cohérents, interconnectés et confortables, notamment en résorbant les discontinuités cyclables ;
- Travailler sur la circulation, la hiérarchisation du réseau viaire afin de donner une place à tous les modes de transport, et permettant à chacun de se déplacer en toute sécurité ;
- Identifier les leviers permettant d'influer sur le choix du mode de déplacement (tarification du stationnement auto, signalétique, aménagement de l'espace, stationnement vélo, localisation et équipement des commerces, etc.) ;
- Avoir des éléments de comparaison et des chiffrages objectifs.

Pour ce faire, elle entend avoir une vision globale de la situation en matière de mobilité et souhaite également comprendre plus précisément comment gérer la circulation, en y incluant tous les modes. Cela suppose de disposer d'un diagnostic à la fois complet et pédagogique portant sur les déplacements, les modes de transports, les flux, les voies existantes et leur hiérarchisation. L'ensemble de cette matière devra être partagée et correspondra à la première partie de cette démarche.

Une meilleure compréhension de l'ensemble de ces aspects est indispensable pour affiner les objectifs, et la stratégie qui permet de les atteindre. Ce sera l'objet de la deuxième partie de la démarche avec des propositions de scénarii, présentant des niveaux d'engagements gradués et permettant de fixer une stratégie.

La troisième phase permettra l'élaboration d'un plan d'action permettant la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie et comprenant notamment :

- Des schémas de circulations ;
- Des solutions d'aménagements ;
- Des outils à partager avec les acteurs de ce plan (services municipaux, habitants, associations, CCVBA, CD13...) ;
- Une politique en matière de stationnement ;

- Des solutions innovantes et adaptées au cas de Saint-Rémy et aux ambitions affichées, qui pourront passer entre autres par des expérimentations.

➤ **Restauration collective : une cuisine bio, locale et « tout fait maison »**

La commune de Saint-Rémy-de-Provence fait partie depuis 2019 des communes les plus performantes de France dans le domaine de la restauration collective : dotée de la certification Ecocert de niveau 3 mention « excellence » pour les quatre restaurants scolaires et celui de la crèche municipale, elle dispose également du label Etica de niveau 2 qui récompense l'approvisionnement en produits d'origine animale issus à 50% d'élevages non intensifs.

À la pointe sur une cuisine bio et locale, intégralement faite maison, la ville de Saint-Rémy-de-Provence a franchi ces derniers mois une nouvelle étape en partageant désormais son savoir-faire avec les professionnels de la restauration collective. Le PETR du Pays d'Arles a organisé une formation pour 18 cuisiniers provenant de 10 communes (Arles, Barbentane, Cabannes, Châteaurenard, Mollégès, Noves, Rognonas, Saint-Andiol, Saint-Étienne-du-Grès, Saint-Martin de-Crau), servant 100 à 3000 repas par jour.

Une initiative innovante de la commune, en lien avec le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays d'Arles, visant à déployer à plus grande échelle l'expertise acquise depuis plus de 10 ans dans une restauration collective délicieuse, performante et écologique.

Les enfants des écoles publiques et de la crèche municipale bénéficient d'une alimentation bio à plus de 80%, avec 82 composantes bio mensuelles dont 38 bio et locales, très au-delà des critères demandés par la certification Ecocert de niveau 3 mention « excellence ». Entièrement « faits maison », d'une grande qualité nutritionnelle, les menus sont également d'une grande qualité gustative reconnue par les enfants et leurs parents.

L'alimentation s'inscrit dans une démarche écologique (jusqu'aux produits d'entretien utilisés), équitable (partenariat avec l'épicerie solidaire La Courte Échelle) mais aussi pédagogique, avec un accompagnement réalisé tout au long de l'année pour l'éducation au goût, sur la transformation des aliments, le gaspillage... 347 kg de gaspillage évités en 2020 par rapport à l'année 2019. Alors que le bilan était déjà excellent sur tous les fronts en 2019, la démarche anti-gaspi déjà très efficace s'est encore améliorée en 2020. Avec 36 g de restes par enfant cette année (3 fois moins que la moyenne nationale !), la restauration municipale a permis d'éviter près de 350 kg de déchets alimentaires. Cette performance quotidienne dans les restaurants municipaux a été obtenue sans augmentation du prix du repas (ni pour la ville ni pour les familles), grâce à la formation depuis plusieurs années des équipes de cuisine à de nouvelles pratiques et à l'acquisition de matériel de pointe.

Saint-Rémy fait aujourd'hui figure de chef de file, accompagnant désormais de nombreuses autres communes dans leur transition vers une meilleure alimentation.

6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation (2020-2026)

La Ville souhaite améliorer encore les conditions de vie de ses habitants et en particulier ceux résidant en Centre-Ville en s'engageant dans une trajectoire dynamique et respectueuse de l'environnement, fragilisée toutefois par son déclin démographique, l'inadaptation du parc de logement (exposant ses occupants à une précarité énergétique de plus en plus prégnante) et « l'exode » des populations vers la périphérie du territoire communal ou extra-communal (car ne disposant pas de ressources suffisantes pour se loger sur la commune).

Sa candidature au projet de territoire Petites villes de demain s'inscrit dans une démarche globale de revitalisation avec des objectifs transversaux de transition écologique et solidaire, de développement numérique, démographique et d'amélioration du cadre de vie.

Ce projet est construit autour de trois axes majeurs.

1- Favoriser la vitalité commerciale en Centre-Ville et l'attractivité de l'offre de loisirs

1.1 Pérenniser et conforter le dynamisme commercial

Pour faire face à la crise sanitaire et économique, la CCVBA souhaite amplifier le soutien aux commerces, durement touchés par la crise, préparer les conditions de la relance économique, et participer activement au dispositif « petites villes de demain » dont la ville centre Saint-Rémy de Provence est bénéficiaire. A ce titre, le 4 février dernier, le conseil communautaire s'est totalement inscrit dans le programme PVD en créant un poste de manager du commerce, en prévoyant une analyse de l'impact sur la crise sur l'appareil commercial, en mobilisant de l'ingénierie sur le choix d'une solution numérique. Toutes ces actions bénéficient du cofinancement de la banque des territoires dans le cadre de son plan de relance du commerce de proximité.

Le manager du commerce aura pour mission :

L'élaboration d'une stratégie de redynamisation du commerce de proximité

- Réaliser un diagnostic : état des lieux de l'offre commerciale et artisanale existante ; synthèse des attentes et besoins des entreprises, ainsi que des projets municipaux impactant le commerce local ; identifier les tendances et facteurs d'évolution ; repérer les leviers d'intervention possibles et identifier les perspectives de développement.
- Définir et mettre en œuvre un plan d'actions de relance du commerce local.

L'offre marketing et animation commerciale

- Coordonner les animations commerciales et en impulser de nouvelles : développement d'un « parcours Commerce et Métiers d'Art », animation et évolution d'événements tels que « à la rencontre des Savoir-Faire des Alpilles » ... ; organisation d'événements et création de supports de communication.
- E-commerce : proposer de nouvelles actions et solutions numériques tout en gardant une attention particulière aux problématiques d'illectronisme
- Accompagner, encourager et coordonner les actions collectives d'animation dans les communes

- Fédérer les différents acteurs du commerce et de l'artisanat
- Bâtir une stratégie de communication.

La prospection et accompagnement des commerçants et artisans

- Développer des actions de prospection immobilière et d'aide à l'installation : lutte contre la vacance commerciale : travail avec les propriétaires, reconversion des locaux vacants, mise en place des initiatives telles les boutiques à l'essai, les boutiques éphémères...
- Proposer un accompagnement personnalisé des entreprises : diagnostic, expertise juridique, conseil en financement et commercialisation, plan RH, mise en réseau avec les partenaires institutionnels, consulaires et privés, rôle de facilitateur pour le porteur de projet.

L'office de tourisme développera une politique de promotion pour élargir les ailes de saison et devra refaire ses classements en marque qualité tourisme et catégorie 1 du fait de sa transformation en office intercommunal.

La ville souhaite par ailleurs élaborer un règlement de publicité et continuer de réguler le commerce en périphérie en limitant l'installation de moyennes et grandes surfaces (aucune grande surface installée).

1.2 Valoriser la culture et la rendre accessible

La pratique culturelle est un important vecteur de lien social et d'émancipation. Elle enrichit le quotidien des Saint-Rémois et contribue à stimuler leur créativité.

De nombreuses actions vont être engagées pour développer l'offre culturelle.

- Appuyer la démarche de construction d'un éco-cinéma comportant 3 salles de projection dans un bâtiment à énergie positive en mettant à disposition le terrain de l'ancienne piscine municipale ;
- Promouvoir la culture pour tous en proposant un programme diversifié et des tarifs accessibles ;
- Poursuivre la coopération entre la mairie et les institutions culturelles voisines ;
- Renforcer la valorisation du musée des Alpilles et de la bibliothèque municipale Joseph Roumanille ;
- Pérenniser l'action du conservatoire de musique du Pays d'Arles ;

1.3 Soutenir l'attractivité de l'offre de loisirs et renforcer la citoyenneté

- Finalisation du projet de construction d'une piscine couverte à vocation intercommunale à quelques minutes du centre-ville ;
- Développer l'utilisation de la salle Jean Macé, salle polyvalente en centre-ville, entièrement rénovée ;
- Agrandissement du Centre Omnisport (COSEC) ;
- Maintien du soutien financier aux associations (600 000€) et revaloriser le bénévolat ;
- Amélioration des structures existantes dédiées à la jeunesse (skate-park...) ;
- Mettre en place un budget participatif équivalent à 5% du budget d'investissement de la commune et mobiliser de nouveaux outils de concertation.

1.4 Renforcer l'attractivité du territoire par la valorisation des prestations

Dans le cadre de la convention territoriale globale (Ctg), la Ville de Saint-Rémy a engagé avec les communes membres de la CCVBA et la CVVBA elle-même une réflexion pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire.

Il s'agira notamment d'adapter les offres et prestations inscrites dans les politiques enfance, jeunesse et parentalité aux évolutions du territoire. Plusieurs actions sont à l'étude pour parvenir à cet objectif, notamment :

- Optimiser les taux d'occupation des structures
- Mener une réflexion commune sur les périodes de fermeture des crèches et centres de loisirs pour offrir une continuité de service sur le territoire
- Soutenir l'accueil d'enfant porteur de handicap
- Proposer des actions pour une alimentation saine et un approvisionnement local
- Soutenir les actions d'accompagnement à la parentalité et les actions de médiation familiales
- Organiser des temps d'échange sur la parentalité
- Favoriser les coopérations entre acteurs (organiser des rencontres métiers...)
- Développer les dispositifs d'aide à la mobilité des jeunes : aide au permis
- Soutenir les formations BAFA et les projets par les jeunes et pour les jeunes
- Améliorer l'information des jeunes sur l'orientation, les métiers, les débouchés. Faciliter leur accès à la culture et au sport.

2- Faire vivre le cœur de ville - donner envie de vivre en centre-ville et favoriser la cohésion sociale

2.1 Accompagner et porter des projets urbains structurants et réinvestir le centre-ville

- Réaménagement de l'Avenue Durand-Maillane et des avenues Albert Gleizes et Albert-Schweitzer, axes qui mènent toutes les trois au Centre-ville
- Améliorer la connexion du quartier de la Gare avec le centre-ville : les travaux réalisés en 2019 de la ZA de la Gare par la CCVBA ont permis de renforcer sa position dans le cadre d'une opération de requalification urbaine paysagère. En connexion directe avec le centre-ville, cette zone compte 102 entreprises pour 400 emplois. Elle regroupe des activités commerciales, artisanales et de services et contribue fortement à l'importance économique du territoire (20% des dépenses réalisées sur le territoire des Alpilles). Les activités sont complémentaires de celles du centre ancien, qui lui a fait l'objet d'une rénovation complète au milieu des années 2010. Les deux quartiers nécessitent d'être connectés en ouvrant ce quartier sur le centre ancien en requalifiant ce lieu stratégique et multi-usages entre deux quartiers du centre-ville : réintroduire de la continuité urbaine, architecturale et paysagère ; valoriser les commerces ; favoriser les déplacements ; mettre en valeur le patrimoine et l'espace public ; développer l'accessibilité, la visibilité, la mobilité et les connexions pour assurer une cohésion d'ensemble.
- Conventionner avec le SICAS pour permettre aux Saint-Rémois de se promener en toute sécurité sur les berges en zone urbaine
Implanter des services et équipements numériques en centre-ville : valorisation du service d'accompagnement à l'utilisation des outils numériques en centre-ville (Liber'espace). La

ville de Saint-Rémy-de-Provence a ouvert le 14 janvier 2019 à l'espace de la Libération un nouveau service municipal pour les Saint-Rémois : un pôle numérique, nommé « Liber'espace », destiné à faciliter les démarches administratives en ligne, de plus en plus nombreuses depuis l'importante dématérialisation des services publics.

Pour une partie de la population qui ne dispose pas de matériel informatique ou qui ne maîtrise pas l'utilisation des plateformes d'internet, ces démarches en ligne restent complexes et parfois insurmontables aggravant ainsi la « fracture numérique ».

Le but du pôle numérique « Liber'espace » est de venir en aide à cette population.

Avantageusement situé à proximité du parking gratuit de la Libération, dans les locaux du Relais emploi et à proximité immédiate de la Maison des associations, le Liber'espace met à disposition des Saint-Rémois un accès à des postes informatiques et, au besoin, des agents qui peuvent les accompagner pour accomplir en ligne les démarches citées plus haut : impôts, CAF, Sécurité sociale, Pôle emploi...

Ce service héberge également le service des passeports et des cartes d'identité, qui établit, en lien avec la préfecture, 300 titres par mois et recense les jeunes en vue d'effectuer la Journée défense citoyenneté (JDC).

- Création d'un guichet unique regroupant l'ensemble des services à l'enfance ; poursuite de la dématérialisation des moyens de paiement à la CCVBA et mise en place de la mensualisation pour les abonnés de l'eau et de l'assainissement.

2.2 Faciliter le développement de l'offre de logement en centre-ville et améliorer la qualité du logement

- Etablir un diagnostic des logements vacants
- Proposer des temps d'accompagnement aux bailleurs privés pour lutter contre l'habitat indigne
- Analyser les effets du développement touristique sur l'offre de logement pour rétablir un équilibre
- Engager une réflexion sur le logement des travailleurs saisonniers
- Inciter les propriétaires à s'engager dans une démarche de labellisation des travaux de rénovation de leur patrimoine immobilier faciliter le retour des salariés en centre-ville en renouvelant l'offre de logement et en l'adaptant aux familles
- Faire aboutir les deux projets de logement structurants : éco-hameau USSOL (pour faciliter l'accès à la propriété en faisant valoir l'éco responsabilité) et le clos des Cèdres.
- Lancer une campagne d'aide financière au ravalement des façades dans le centre ancien
- Simplifier l'accès au logement social par une réorganisation des services gestionnaires.
- Inciter les propriétaires et bailleurs sociaux à rénover énergétiquement les bâtiments
- Etablir un diagnostic précis de l'état du parc de logements du centre-ville
- Evaluer les enjeux de cette politique de l'habitat en centre-ville, au regard du vieillissement et de la paupérisation de la population et la pertinence du lancement d'une OPAH, visant notamment à l'isolation des logements anciens.

2.3 Préserver le patrimoine architectural de la commune

- Développer le plan de gestion pour le Site Patrimonial Remarquable : la commune va missionner un bureau d'étude qui travaillera à ce Plan de valorisation de l'architecture et

du patrimoine (PVAP), en se basant sur un diagnostic qui tient aussi compte des aspects paysagers et environnementaux des espaces sensibles du centre ancien. Cette démarche, doublée à terme d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), vise également à rehausser le confort résidentiel et à faire de la requalification patrimoniale un levier de développement social et économique. Des espaces végétalisés et des continuités écologiques sont également intégrés dans la définition du patrimoine urbain. Croisé avec l'étude sur les mobilités et la mise en accessibilité des secteurs les plus passants (Cours, place de la mairie), cet outil favorisera la réappropriation du centre urbain par les habitants. Une concertation citoyenne parallèle permettra à tous de collaborer pour un meilleur partage des connaissances et des enjeux patrimoniaux.

- Poursuivre la restauration de la collégiale et du petit patrimoine
- Poursuivre la politique culturelle ambitieuse et la rénovation des deux Musées de France situés dans le centre ancien (Musée des Alpilles et Musée Estrine)
- Traiter l'habitat indigne et dégradé avec la mise en place d'une unité dédiée et pluridisciplinaire (CCAS, Bureau d'étude technique, Police municipale).

3- Faciliter et accélérer la transition écologique

3.1 Réduire la fracture énergétique et préserver la biodiversité

- Poursuivre la conversion des véhicules municipaux et intercommunaux aux carburants d'énergie renouvelable
- Poursuivre l'aménagement d'une centrale photovoltaïque sur l'ancienne décharge en proposant aux St Rémois un financement participatif.
- Rénovation énergétique de l'office de tourisme intercommunal Alpilles en Provence
- Installer de nouvelles bornes de recharge électrique
- Adapter l'éclairage public aux cycles biologiques et développer le réseau en Leds d'éclairage public
- Signature d'obligations réelles environnementales sur les parcelles les plus sensibles du domaine communal (maintien des haies, des vieux murets de pierre...).
- Promouvoir et faciliter la mise en œuvre de la Charte du PNRA, dont le siège est installé au centre-ville de Saint-Rémy (Maison du Parc).
- Faciliter l'accès aux transports collectifs de personnes : à partir du 30 juin 2021 et pour tout l'été, la ville de Saint-Rémy-de-Provence lance à titre expérimental un service gratuit de navette, qui reliera chaque mercredi, de 9h à 13h, et dans les deux sens, le parking du stade de la Petite Crau au centre ancien. Avec ce nouveau service, les Saint-Rémois comme les visiteurs pourront se garer sur les nombreuses places de stationnement gratuit, disponibles sur le parking du stade et du collège Glanum, et se laisser transporter gratuitement jusqu'au marché. La ville de Saint-Rémy-de-Provence mobilisera dans un premier temps 2 véhicules simultanément (le minibus actuellement utilisé par le CCAS pour son propre service de Navette et un second minibus de location), conduits par des agents municipaux, afin d'assurer un départ du stade toutes les 15 minutes.
- Expérimentation à la Za de la Massane d'un accompagnement au changement de pratiques auprès des salariés dans leurs déplacements domicile-travail, dans le cadre du projet porté par le PETR « solutions alternatives à la mobilité en zone peu dense » en partenariat avec la Région et l'ADEME.

3.2 Préserver la ressource en eau :

- Objectif quantitatif - Améliorer le rendement du réseau : renouvellement des réseaux eau, assainissement et pluvial urbain ; extension du réseau ; recherche et réduction des fuites; connaissance du patrimoine via l'élaboration du schéma directeur d'eau potable intercommunal et de l'étude de gestion patrimoniale ; mise en place des réseaux intelligents (détection des fuites, sectorisation, optimisation de la relève des compteurs via les compteurs cibles, réponse à l'AMI régional smart territoire pour développer les smart grids...)
- Objectif qualitatif -travaux de protection dans les périmètres immédiats et rapprochés de captage ; préservation de l'environnement par la réduction des prélèvements d'eau potable et la sécurisation de la ressource en eau, objectifs de l'étude de réutilisation des eaux usées avec la SCP Canal de Provence dans le cadre du contrat de transition écologique

3.3 Réduire et valoriser les déchets :

- Déploiement de la collecte en porte à porte (flux OM et tri) pour faciliter le geste de tri à l'automne 2021
- Elaboration du plan local de prévention des déchets ménagers
- Lutte contre les dépôts sauvages
- Déploiement du broyage des déchets verts à destination des services techniques et des particuliers
- Réhabilitation de la déchèterie
- Déploiement des colonnes de tri de verre avec gratification dans les commerces de proximité locaux
- Valorisation des biodéchets, et notamment déploiement du compostage collectif (dans les immeubles et quartiers) et du lombricompostage en complément du compostage individuel
- Mise en place de colonnes enterrées dans le centre-ville en 2022

3.4 Faire des enfants saint-rémois des eco-citoyens :

- Expérimentation devant une école saint-rémoise d'un parvis sans voiture en vue de favoriser les déplacements à pied et à vélo
- Mise en place du savoir-rouler – éducation à la mobilité douce et au sport
- Offre pédagogique dans les écoles d'éducation au développement durable
- Labellisation durable des crèches saint-rémoises et lancement de la labellisation durable des écoles

Sa candidature au projet de territoire Petites villes de demain s'inscrit dans une démarche globale de revitalisation avec des objectifs transversaux de transition écologique et solidaire, de développement numérique, démographique et d'amélioration du cadre de vie. Ce projet de territoire ambitieux permettra à la Ville de bénéficier d'une pluralité de moyens d'accompagnement et d'un soutien spécifique en ingénierie et expertise des services de l'Etat, en interaction avec ses partenaires institutionnels (CCVBA, PNRA, EPF, Chambres consulaires, PETR, ABF, CAUE...)

AR PREFECTURE

013-241300375-20210708-DEL114_2021-DE
Regu le 09/07/2021

Fait à Saint Rémy de Provence le 2021

Pour la Commune de Saint Rémy de Provence

Le Maire

Herve CHERUBINI

Pour la CCVBA

Pour l'Etat

ANNEXE : ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l' élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites villes de demain

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l' élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;

- Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
 - Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
 - Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.